

Publié le 5 avril 2020.
Dernière modification : 25 mai 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

UNION FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION AU MAROC

ANNONCES LÉGALES CONSTITUTIONS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 février 1914)

Union financière pour la construction au Maroc, au capital de 250.000 fr., divisé en 1.000 actions de 250 fr. — Siège social à Paris, 32, rue Caumartin. — Conseil d'administration : MM. J. de Nantois ¹, C. Krantz ² et A. Berton. — Statuts déposés chez M^e Thion de la Chaume et extraits publiés dans *Les Petites Affiches* du 10 février 1914.

UNION FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION AU MAROC (*BALO*, 7 août 1916)

Société anonyme. — Capital : 250.000 francs. — Siège social, 32, rue Caumartin, Paris. — Nationalité: française. — Objet : Toutes interventions eu opérations financières concernant l'industrie de la construction, en France, aux colonies, pays de protectorat, à l'étranger et spécialement au Maroc. L'étude et l'exécution, tant pour son compte que pour celui de particuliers, ou d'administrations publiques de tous travaux, soit par ses propres moyens, soit en ayant recours à des tiers. L'achat, la location, l'exploitation de tous terrains ou immeubles tant en surface qu'en sous-sol. La fabrication, l'achat, la vente ou la représentation de tous matériaux et machines employés pour la construction et les travaux publics. La participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou entreprises se rattachant à l'objet de la société. Et généralement toutes opérations financières commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant à l'industrie de la construction et des travaux publics. — Durée : cinquante années, du 2 février 1911. — Capital : 250.000 fr., divisé en 1.000 actions de 250 fr., dont 800 souscrites en espèces et libérées de 40 p. 100, et 200 entièrement libérées, remises en paiement des apports, comme dit ci-dessous.

Apports : M. A. Berton a fait apport à la société du bénéfice des projets et études effectuées par lui en vue de la participation financière éventuelle de la société dans diverses opérations immobilières au Maroc, et spécialement au bénéfice de différents

¹ Joseph de Nantois (1869-1934) : d'une famille de Saint-Denoual (Côtes-du-Nord). Marié à Élisabeth Fould, fille de Léon Fould, vice-président des Chargeurs réunis, sœur d'Eugène, marié à Marie von Springer. Secrétaire général adjoint de la Société française de secours aux blessés militaires. Administrateur de la Société pour le commerce entre la France et les pays d'outre-mer (anc. Fould et C^{ie}), des Éts Fould-Springer (levures), des Chantiers navals français à Blainville, de la Société marocaine de distribution d'eau, gaz et électricité (SMD), de la Construction civile, de la Construction marocaine, de la Société générale d'entreprises au Maroc et de la Compagnie du Sebou.

² Camille Krantz (1848-1924) : polytechnicien, député des Vosges (1891-1910), ministre des Travaux publics (nov. 1896-mai 1899), administrateur du Comptoir national d'escompte de Paris (1900), son représentant au conseil de nombreuses sociétés dont la Compagnie générale du Maroc. Voir [Qui êtes-vous ?](#) Président en janvier 1919 des Forges et ateliers de Nantes avec Joseph Faure parmi ls administrateurs.

accords entre lui et MM. Marsy et Vivet, entrepreneurs à Rabat, portant réglementation de ces accords et du concours financier consenti. En représentation des apports ci-dessus, il a été attribué à M. Berton 200 actions entièrement libérées de la présente société.

Assemblée ordinaire : le dernier jour ouvrable du mois de juin, à deux heures et demie au siège social ; elle peut aussi avoir lieu à tout autre endroit à la date et à l'heure fixée par le conseil d'administration, sans que cette date puisse être postérieure au 30 août ; dans ce cas, les modalités de convocation fixées aux statuts doivent être observées.

Répartition des bénéfices : sur le produit net, il est prélevé 5 p. 100 pour la réserve légale; sur le surplus 5 p. 100 à titre d'intérêt sur le capital versé ; le solde, après prélèvement de 10 p. 100 en faveur du conseil, est reparti aux actionnaires conformément aux décisions de l'assemblée générale qui décide s'il y a lieu de reporter tout ou partie à nouveau ou de verser aux fonds d'amortissement.

Augmentation de capital : suivant décision du conseil d'administration en date du 12 mai 1914 et 19 juillet 1916, il est procédé à une augmentation de capital de 250.000 fr. (article 19 des statuts), par l'émission de 1.000 actions de 250 fr. à souscrire au pair et à libérer de 40 p. 100 de suite, le surplus suivant appels à intervenir. Jouissance : la même que pour les actions anciennes. Le capital se trouvera donc fixé à 500.000 fr.

Total de bilan

532.652 fr. 81.

A. BERTON.

32, rue Caumartin, Paris.

AEC 1922/543 — Union financière pour la construction au Maroc, 32, rue Caumartin, PARIS (9^e).

Capital. — Sté an., f. le 2 févr. 1914, 500.000 fr. en 2.000 act. de 250 fr. don 200 d'apport à M. Berton.

Objet. — Toutes interventions financières concernant la constr. au Maroc ; prêts ou avances, constr. immob., fabric., achat, vente de mat. de construction, etc.

Conseil. — MM. le vicomte J[oseph] de Nantois, présid. ; Albert Berton, adm. dél. ; F. Devise [v.-pdt Marseillaise de Crédit et (avec Jo. Faure) adm. Mines zinc Guergour (Algérie)], J. Faure³, admin.

³ Joseph Faure (1843-1931) : ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne, administrateur d'une trentaine de sociétés, à commencer par celle du Kanguet. Voir [encadré](#).